

Qu'en est-il de la singularité québécoise en matière de syndicalisation ?

Jacques Rouillard

Volume 51, numéro 1, 1996

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/051079ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/051079ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Rouillard, J. (1996). Qu'en est-il de la singularité québécoise en matière de syndicalisation ? *Relations industrielles / Industrial Relations*, 51(1), 158–176. <https://doi.org/10.7202/051079ar>

Résumé de l'article

Les médias font régulièrement référence au taux très élevé de syndicalisation au Québec qui ferait de la province un château fort du syndicalisme en Amérique du Nord. Cette opinion est fondée sur les estimations de la densité syndicale fournie par le ministère du Travail du Québec dans sa publication annuelle *Les relations du travail*. Une analyse critique des sources et de la méthodologie utilisée par cet organisme montre que ses évaluations depuis le début des années 1980 ont tendance à surestimer fortement la syndicalisation. Les estimés fournis par Statistique Canada (CALURA et enquêtes) permettent une meilleure approximation du taux de syndicalisation qui se situerait à environ 41 % en 1992. Parmi les provinces canadiennes, le Québec est dans le peloton de tête avec la Colombie-Britannique, mais derrière Terre-Neuve. Ce taux relativement élevé le place au dixième rang parmi les pays industrialisés en 1989.

Qu'en est-il de la singularité québécoise en matière de syndicalisation ?

JACQUES ROUILLARD

Les médias font régulièrement référence au taux très élevé de syndicalisation au Québec qui ferait de la province un château fort du syndicalisme en Amérique du Nord. Cette opinion est fondée sur les estimations de la densité syndicale fournie par le ministère du Travail du Québec dans sa publication annuelle Les relations du travail. Une analyse critique des sources et de la méthodologie utilisée par cet organisme montre que ses évaluations depuis le début des années 1980 ont tendance à surestimer fortement la syndicalisation. Les estimés fournis par Statistique Canada (CALURA et enquêtes) permettent une meilleure approximation du taux de syndicalisation qui se situerait à environ 41 % en 1992. Parmi les provinces canadiennes, le Québec est dans le peloton de tête avec la Colombie-Britannique, mais derrière Terre-Neuve. Ce taux relativement élevé le place au dixième rang parmi les pays industrialisés en 1989.

Le taux de syndicalisation, qui établit un rapport entre les effectifs syndicaux et la population de travailleurs salariés, représente un indice fort significatif de la santé du mouvement syndical. Une hausse montre sa capacité d'attirer des adhérents au delà de la croissance du volume de la main-d'œuvre tandis qu'une baisse illustre son inaptitude à rejoindre de nouveaux adhérents au même rythme que l'accroissement de la main-d'œuvre. Une augmentation continue sur plusieurs années témoigne d'un mouvement vigoureux mieux en mesure de faire valoir les réclamations des travailleurs, tandis que des reculs répétés se traduisent tôt ou tard par un affaiblissement de sa capacité de défendre les travailleurs dans l'entreprise et d'infléchir l'orientation sociale. L'exemple à nos portes du syndicalisme étatsunien aux prises avec un déclin continu depuis le milieu des années

- ROUILLARD, J., Département d'histoire, Université de Montréal.

1960 est révélateur des conséquences dramatiques pour les travailleurs américains qui voient leur pouvoir d'achat s'éroder et les politiques sociales accusées un retard de plus en plus marqué sur les autres pays industrialisés. Les années 1980 ont vu les niveaux de pauvreté et l'inégalité des revenus s'accroître aux États-Unis (Robinson 1994).

Il importe donc d'être attentif à l'évolution des effectifs syndicaux au Québec pour déceler les tendances générales qui s'y dessinent. Depuis quelques années, l'opinion se répand chez les analystes du monde syndical et les dirigeants syndicaux eux-mêmes que le syndicalisme québécois, loin d'être en repli comme dans la plupart des pays industrialisés, verrait ses effectifs continuer à croître à un rythme dépassant significativement celui de l'augmentation de la main-d'œuvre. Ainsi, le chroniqueur syndical du journal *La Presse* notait, à la une en 1989, « une remontée importante du taux de syndicalisation, après plusieurs années de chute et de stagnation » et caractérisait le syndicalisme québécois comme étant « un des plus vigoureux mouvements syndicaux parmi les pays industrialisés » (3 juillet 1989). Louis Fournier dans le journal *Le Devoir* écrivait en 1993 que « le Québec était un château fort du syndicalisme en Amérique du Nord avec un salarié sur deux protégés par une convention collective » (6 mai 1993 : B1). Dans le cahier du même journal consacré au syndicalisme en 1994, on pouvait lire aussi que le Québec constituait une « forteresse du syndicalisme » avec « le plus haut taux de présence en Amérique du Nord » (30 avril 1994 : E4). Dernièrement, un article de la revue *Commerce* reprenait la même idée pour suggérer que, malgré ses avatars, la situation n'était pas finalement si dramatique pour le syndicalisme au Québec (octobre 1994).

Cette vision rassurante du devenir syndical a trouvé écho chez les leaders syndicaux : Gérald Larose, président de la CSN, estimait que le syndicalisme se portait plutôt bien au Québec : « C'est le seul endroit en Amérique du Nord où les effectifs augmentent année après année ! » (*Le Devoir*, 1er mai 1993 : E7). Pour sa part, Fernand Daoust, en évoquant la progression du taux de syndicalisation à tout près de 47 %, concluait que « rares [étaient] les endroits dans le monde où la présence syndicale s'affirm[ait] avec autant de force » (FTQ 1991 : 9). Ainsi, même si, sur d'autres plans, les dirigeants syndicaux ont bien des raisons de s'inquiéter de l'avenir syndical, ils ont tendance néanmoins à se féliciter des progrès tangibles de la syndicalisation au Québec.

ESTIMATIONS DU MINISTÈRE DU TRAVAIL DU QUÉBEC

Leur vision optimiste de l'expansion syndicale provient de données fournies par le Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail du ministère du Travail du Québec dans la publication *Le marché*

du travail et *Les relations du travail*¹. Elles montrent une hausse régulière du taux de syndicalisation depuis le début des années 1980 jusqu'en 1992 (tableau 1). Plus récemment, les estimations présentent un recul marqué d'autant plus surprenant qu'aucun événement majeur n'est venu perturber le monde syndical. Voyons donc comment l'organisme a établi ses niveaux de syndicalisation.

Alors que les publications du gouvernement québécois se contentaient traditionnellement de reproduire les données sur la syndicalisation recueillies par le gouvernement fédéral, voilà qu'à partir de 1982 le ministère du Travail du Québec commence à présenter ses propres données à partir d'une source d'informations qu'il détient en propre, à savoir les conventions collectives relevant du *Code du travail* du Québec. La loi oblige le dépôt d'une copie de ces conventions au ministère du Travail où apparaît le nombre de salariés régis par la convention. Cette source de renseignements s'avère donc différente de celle de Statistique Canada qui base ses estimés en les obtenant directement des syndicats eux-mêmes ou encore en effectuant des sondages auprès de la population active. Nous ferons plus bas une analyse critique des taux de densité syndicale provenant de cette dernière source.

La méthodologie du ministère du Travail du Québec comporte l'avantage de présenter un inventaire très complet, trop complet pourrions-nous dire, du nombre de salariés relevant du *Code du travail*. Cependant ses estimations présentent des lacunes sérieuses qui rendent très problématiques l'utilisation de ses données. En premier lieu, l'organisme n'a pas tenu compte, de 1982 à 1985, des salariés de l'industrie de la construction et de ceux régis par une convention collective de compétence fédérale. C'est un nombre important de salariés, environ 150 000, qui étaient ainsi écartés des effectifs syndicaux (de 15 à 20 % du total). Puis, il a modifié, en 1988, la façon de comptabiliser les salariés dans les secteurs des services médicaux et sociaux et de l'enseignement. Au lieu de les compter en équivalent/temps complet comme on le faisait auparavant (méthode très inusitée²), on a alors choisi de tenir compte de tous ces travailleurs, qu'ils soient employés à temps partiel ou complet. Cette nouvelle méthode de calcul a eu pour effet d'ajouter plus de 100 000 salariés aux effectifs syndiqués (16 % du total) et conséquemment de provoquer un autre bond du taux de présence syndicale (quatre points de pourcentage). Le tableau 1 rend compte de ce taux en répartissant les données annuelles selon les modifications apportées à la comptabilisation.

1. Ces estimations étaient reprises dans de nombreuses publications.
2. Avant 1988, il semble bien que les conventions collectives dans ces deux sous-secteurs ne faisaient état que des « équivalents/temps complet » (*Les relations du travail en 1988*, vol. 10, n° 1, janvier 1989 : 17).

TABLEAU 1
Évolution du taux de présence syndicale selon le
ministère du Travail du Québec

	<i>Salariés régis par le Code du travail du Québec uniquement</i>	<i>Tous les salariés avec équivalences pour le secteur parapublic</i>	<i>Tous les salariés sans équivalence pour le secteur parapublic</i>
1982	37,3		
1983	36,3		
1984	33,4		
1985	32,1	44,0	
1986		42,4	
1987		40,7	
1988		41,0	45,3
1989		41,2	45,4
1990			46,9
1991			48,5
1992			49,7
1993			46,8
1994			43,8
1995			41,9

Source : *Le marché du travail*, janvier 1985 : 69, décembre 1985 : 88, février 1987 : 12, janvier-février 1995 : 104 ; *Les relations du travail en 1988* : 17 ; *Les relations de travail en 1993* : 31. Je remercie M. Réjean Courchesne, agent de recherche au CRSMT, de m'avoir fourni les données pour 1995 peu avant leur publication dans *Le marché du travail* de janvier-février 1996. Pour 1994 et 1995, les taux de présence syndicale semblent avoir été mal calculés si on se fie aux données présentées dans les tableaux ; ils se situeraient plutôt à 44,2 % pour 1994 et à 42,5 % pour 1995.

Comme il se doit, la publication fournit clairement ces explications avec les tableaux statistiques et met en garde le lecteur³. Mais ces importantes absences rendent ces données très peu utiles et elles peuvent porter à confusion pour qui entend établir des comparaisons avec les années antérieures ou ultérieures. On en a un bel exemple dans un article de Gilles Fleury sur le syndicalisme indépendant au Québec de 1971 à 1988 (Fleury 1988). La hausse de ce type de syndicalisme qu'il dénote dans les années 1980 est largement attribuable au fait que ses effectifs syndicaux totaux tiennent compte des salariés de la construction et de compétence fédérale dans les années 1970, et non dans les années 1980 alors qu'il emprunte ses données du ministère provincial du Travail. Le taux élevé de syndicalisation de ces travailleurs, presque totalement affiliés

3. *Le marché du travail* (janvier 1985 : 69 ; décembre 1985 : 88).

aux grandes centrales syndicales, a pour effet, lorsqu'ils sont comptabilisés, de réduire la proportion de syndicats indépendants. Cet article a contribué à répandre l'idée que les syndicats indépendants au Québec étaient en considérable expansion depuis le début des années 1980.

Une autre faiblesse de tirer les effectifs syndicaux des fichiers de conventions collectives tient à ce que cette méthode ne permet pas de prendre en considération les fermetures d'usine, ni les variations de l'emploi entre le moment où la convention est déposée et celle où elle est renouvelée. Comme il s'écoule habituellement de deux à trois ans entre ces deux moments, il s'ensuit que les taux de syndicalisation fournis demeurent moins sensibles aux variations de la conjoncture de l'emploi.

Mais il est un élément de distorsion plus important encore : les conventions collectives, en effet, régissent de nombreux travailleurs qui ne sont pas syndiqués. En effet, selon les lois canadienne et québécoise qui encadrent les relations du travail dans les entreprises et qui s'inspirent du *Wagner Act* américain (1935), les syndicats sont appelés à négocier les conditions de travail de tous les employés d'une unité de négociation qu'ils fassent ou non partie du syndicat. Et il y a parmi eux un certain nombre de travailleurs salariés qui refusent de se syndiquer. Conscients de ce problème méthodologique, les agents de recherche du ministère du Travail préféreraient utiliser, depuis 1985, l'expression, taux de présence syndicale, à celle de taux de syndicalisation.

À prime abord, on peut penser que ce groupe non syndiqué ne représente qu'une faible proportion du total des travailleurs régis par les conventions collectives. Mais aux États-Unis, où les lois du travail s'apparentent aux nôtres, des études montrent que de 10 à 15 % des employés soumis aux conventions collectives de travail ne sont pas syndiqués. Les chercheurs canadiens qui se sont penchés sur cette question estiment la proportion similaire au Canada (Adams 1984 : 659 ; Freeman et Medoff 1984 : 171 ; Riddell 1986 : 96). Ce qui est confirmé par deux enquêtes étendues de Statistique Canada sur le marché du travail en 1984 et 1986, que nous analyserons plus bas et qui comportent des questions sur l'appartenance syndicale et la protection offerte par une convention collective (Statistique Canada 1984, 1986). Elles révèlent un écart de 4,5 points de pourcentage pour les données canadiennes et de 6 points pour celles du Québec, entre les personnes qui se disent régies par une convention collective et celles qui sont syndiquées. C'est donc 11 % des employés couverts par une convention collective qui ne sont pas syndiqués au Canada et 12 % au Québec. L'écart s'avère donc assez important entre ces deux méthodes de recension des syndiqués. Avec pour conséquence que les données sur lesquelles s'appuie le ministère du Travail ont là aussi tendance à gonfler les taux de syndicalisation.

Enfin, le choix du dénominateur retenu par l'organisme pour représenter la population de travailleurs rémunérés a également contribué à surestimer la syndicalisation. De 1982 à 1985, l'agent de recherche a eu recours aux estimés de l'enquête de *Population active* de Statistique Canada, source fiable habituellement utilisée pour établir les taux de syndicalisation au Canada. Par la suite cependant, pour obtenir des données désagrégées selon les secteurs d'activité économique, il les a tirés d'un autre catalogue de Statistique Canada, *Emploi, gains et durée de travail* qui sous-estime le nombre de travailleurs rémunérés jusqu'en 1992. En effet, l'organisme fédéral, qui base les estimations de ce catalogue sur les renseignements fournis par les entreprises, a eu du mal à les obtenir de bon nombre d'entre elles, particulièrement celles de petite taille. Aussi a-t-il été obligé d'apporter des améliorations importantes à sa méthodologie en 1992 et de corriger les données antérieures. Statistique Canada a même demandé aux bibliothèques de dépôt de retirer de leur collection les exemplaires imprimés du catalogue, qu'on a remplacé par des microfiches comportant des estimations corrigées⁴. Pour le Québec, ces nouvelles estimations haussent de façon importante le nombre de salariés et rendent donc caduques les données sur lesquelles se basaient le ministère provincial du Travail⁵. Les sous-estimations du dénominateur qui résultent du choix de cette source sont assez significatives pour faire varier de quelques points de pourcentage le taux de « présence syndicale » que le ministère fournissait.

Ainsi, les sources et la méthodologie utilisées par l'organisme pour établir le taux de présence syndicale ont comporté des distorsions importantes. Les failles sont apparues plus évidentes depuis 1988 après avoir ajouté les syndiqués de la construction et ceux relevant de compétence fédérale, et avoir comptabilisé tous les syndiqués dans les services parapublics. La surestimation du nombre de syndiqués (numérateur) parce qu'on comptabilise tous les travailleurs couverts par une convention collective, et la sous-estimation du nombre de travailleurs (dénominateur)

4. Lettre de Mary Jane Maffini, directeur des Services de bibliothèque de Statistique Canada, à toutes les bibliothèques de dépôt, 6 juillet 1992.

5. L'agent de recherche qui a mis au point la méthodologie pour rendre compte de la syndicalisation était conscient de l'écart important qui séparait les estimations du nombre de salariés provenant de ce catalogue par rapport à celui de *Population active*. C'est pourquoi, en 1985 et 1986, il a présenté deux taux de « présence syndicale » selon l'origine du dénominateur (*Le marché du travail*, décembre 1985 : 80 ; janvier 1986 : 68). Par la suite, il ne retient qu'un seul taux, estimant le nombre d'employeurs échantillonnés suffisamment élevé dans le catalogue *Emploi, gains...* (*Le marché du travail*, janvier 1988 : 22). Mais l'écart demeure néanmoins encore très significatif avec les données de *Population active*, ce qui est confirmé par les nouvelles estimations de Statistique Canada pour *Emploi, gains...* (de l'ordre de 150 000 à 200 000 travailleurs de 1987 à 1992) (*Emploi, gains et durée du travail*, mars 1994 : 123).

présenté au catalogue *Emploi, gains...* se combinent pour gonfler substantiellement les taux de syndicalisation. Au point qu'en 1992, c'était la moitié des salariés, selon l'organisme, qui étaient régis par une convention collective, neuf points de plus, comme nous le verrons, que les estimations de Statistique Canada. Le Québec détenait ainsi l'un des niveaux de syndicalisation les plus élevés parmi les pays industrialisés.

De sérieuses interrogations sur la méthodologie du ministère ont commencé à poindre chez les chercheurs lorsque les données de 1992 ont été rendues publiques⁶. Les taux de présence syndicale ont commencé à fléchir assez substantiellement dans les estimations pour les années subséquentes : recul de 2,9 points de pourcentage en 1993, de 3 points en 1994 et de 2 points en 1995. C'est assez étonnant compte tenu que les taux de syndicalisation restent assez stables dans l'ensemble du Canada. Lors de la parution des données de 1994, le secrétaire général de la FTQ se disait fort préoccupé et réclamait la négociation multipatronale (*Le Devoir*, 27 février 1995 : A8). Il y a lieu de croire que des réactions semblables accueillent la parution des données de 1995. L'organisme justifie principalement cet affaiblissement en mettant en relief que ses fichiers de syndiqués sont mis à jour uniquement lors du renouvellement d'une convention collective. Mais il est un élément d'explication plus fondamental : les données du catalogue *Emploi, gains et durée du travail* d'où était tiré le dénominateur choisi pour établir le taux de présence syndicale, sont devenues beaucoup plus fiables depuis 1993. Les estimations du nombre de travailleurs rémunérés pour le Québec sont devenues comparables à celles tirées du catalogue *Population active*. Il n'en reste pas moins cependant que les estimés du ministère du Travail ont encore tendance à surévaluer les effectifs syndicaux.

ESTIMATIONS DE STATISTIQUE CANADA

Heureusement, d'autres organismes établissent des taux de syndicalisation et permettent de relativiser les évaluations optimistes du ministère provincial du Travail. Depuis longtemps, Travail Canada dans le *Répertoire des organisations de travailleurs au Canada* fournit des données annuelles sur le niveau de densité syndicale (synonyme de taux de syndicalisation) au Canada à partir d'informations provenant des syndicats eux-mêmes. Ses compilations s'avèrent la source la plus complète car elles tiennent compte de tous les syndicats affiliés à une organisation nationale ou internationale et des syndicats indépendants ayant plus de 50 membres. Malheureusement,

6. Nous avons nous mêmes publié une mise au point dans le journal *La Presse* en avril 1993 (B3). Nous avons échangé de la correspondance à ce propos avec Louis-J. Lemieux, directeur général du Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail.

ses estimés ne sont plus désagrégées par province et par secteur d'activité depuis 1978.

Une autre série annuelle mesurant les effectifs syndicaux est publiée par Statistique Canada et obtenue des syndicats en vertu de la *Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers* (cat. 72-002) (source communément appelée CALURA selon l'appellation anglaise de la loi). En plus d'exiger toute sorte d'autres informations, elle fait obligation à tous les syndicats de plus de 100 membres de faire rapport annuellement de leurs effectifs que l'organisme ventile selon plusieurs critères (genre, ville, province, affiliation, secteurs d'activité économique, etc.). Pour notre propos, la répartition par province devient un indicateur intéressant du taux de présence syndicale. Il comporte cependant lui aussi des déficiences.

Premièrement, l'enquête ne tient pas compte des syndicats ayant moins de 100 membres et de certaines associations professionnelles dont les activités s'apparentent de plus en plus à celles des syndicats (policiers, pompiers, internes, etc.)⁷. En outre, elle est basée sur les déclarations des syndicats eux-mêmes qui peuvent avoir tendance à surestimer le nombre réel de leurs membres. Ils englobent parfois des adhérents retraités, en chômage ou qui ne sont pas en règle afin d'afficher une force supérieure à la réalité⁸. Et, contrairement à l'ensemble du Canada, les ventilations de CALURA par province ne permettent pas d'exclure les retraités et les syndiqués en chômage (Kumar 1988 : 775, 776). Finalement, les données sont publiées avec deux ans de retard, ce qui en diminue beaucoup l'intérêt pour le chercheur attentif aux tendances actuelles de la syndicalisation. Mais elles constituent néanmoins, comme nous le verrons, la meilleure série pour évaluer la densité syndicale au Québec et représentent un point de comparaison éclairant lorsque ses données sont mises en relation avec d'autres sources d'informations.

Les séries établies par CALURA pour le Québec nous apparaissent beaucoup plus proches de la réalité que celles du ministère provincial du Travail. Les deux faiblesses méthodologiques notées chez CALURA ont des effets contraires qui annulent passablement la distorsion des résultats. En effet, la sous-estimation des effectifs résultant du sous-dénombrement des

7. En 1981, la loi régit les données de CALURA a été modifiée pour obliger un nombre plus considérable de ces associations à faire rapport. Ce changement a permis une recension presque complète des syndicats d'enseignants et d'infirmières. Il a signifié probablement l'ajout en 1983 (première année de la compilation) d'environ 50 000 syndiqués au Québec (5 % des effectifs totaux). Pour les années ultérieures, la source comporte encore la faiblesse notée.

8. Aux États-Unis, Leo Troy (1965 : 94) a établi à 10 % l'écart moyen entre les données fournies par les syndicats au Bureau of Labor Statistics et les rapports financiers des principaux syndicats dont il a fait une analyse détaillée. Cependant, son étude ne s'est pas étendue au delà des années 1960.

syndicats de moins de 100 membres est compensée par une surestimation des syndiqués car on y a souvent inclus les retraités et les chômeurs. Dans quelle proportion ces deux effets s'annulent-ils ? C'est difficile à évaluer. On peut néanmoins parvenir à une approximation raisonnable.

Pour l'ensemble du Canada, Pradeep Kumar estimait le nombre de retraités et de chômeurs à 1,7 % des effectifs syndiqués de CALURA en 1984 (Kumar 1988 : 775, 776). Si on applique cette proportion aux données québécoises, la surestimation serait de moins de 20 000 syndiqués pour les années 1980. Quant au sous-dénombrement des syndicats de moins de 100 membres, il serait de l'ordre de 45 000 syndiqués si on pose l'hypothèse que tous les syndicats indépendants québécois de moins de 100 membres n'ont pas fait rapport, ce qui est fort douteux⁹. Même en maintenant cette hypothèse, il ressort qu'au total, si on tient compte des effets contraires analysés ci-haut, les effectifs fournis par CALURA sous-évaluent d'environ 25 000 le nombre de syndiqués québécois. Ce qui est relativement peu et qui ajouterait un point de pourcentage au taux de syndicalisation (taux rajusté).

TABLEAU 2

Taux de syndicalisation selon CALURA

	<i>Effectifs syndiqués</i>	<i>Travailleurs rémunérés (000)</i>	<i>Taux de syndicalisation</i>	<i>Taux rajusté de syndicalisation</i>
1983	910 863	2,364	38,5	39,5
1984	946 249	2,431	38,9	39,9
1985	970 900	2,508	38,7	39,7
1986	1 010 700	2,573	39,2	40,2
1987	1 033 900	2,662	38,8	39,7
1988	1 066 100	2,744	38,8	39,7
1989	1 109 500	2,778	39,9	40,8
1990	1 093 100	2,809	38,9	39,0
1991	1 095 500	2,733	40,0	40,9
1992	1 100 800	2,735	40,3	41,2

Sources : Statistique Canada, *Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers* (CALURA) (cat. no 71-202) ; *Enquête sur la population active* (cat. 71-529) ; *La population active* (cat. 71-001)(pour 1989) ; *Moyennes annuelles de la population active* (cat. 71-220).

9. Nous obtenons nos estimations à partir de tableaux répartissant les conventions collectives relevant du Code du travail selon la taille de l'unité de négociation. C'est environ 40 000 syndiqués qui appartiennent à des unités de négociation de moins de 100 membres. Si on ajoute un estimé des unités relevant du secteur fédéral, c'est au maximum 45 000 syndiqués qui pourraient ne pas faire rapport (Ministère du Travail (Québec), *Les relations du travail en 1989* : 16 ; *Les relations du travail en 1990* : 23).

On peut évaluer la fiabilité de ces résultats en les mettant en relation avec les enquêtes sur le marché du travail de Statistique Canada, conduites cette fois-ci sous forme de sondages auprès de la population depuis le début des années 1980. Parmi les questions posées, certaines portent sur l'adhésion syndicale. Les résultats détaillés de ces enquêtes ne sont pas facilement accessibles puisqu'ils ne sont diffusés que sur rubans de microdonnées, que des coûts sont exigés pour leur consultation et qu'ils exigent un traitement statistique avant d'être utilisables¹⁰. Cependant, certains chercheurs ont fait effectuer ce traitement et obtenu des données fiables qui touchent la syndicalisation par province.

Ainsi, Pradeep Kumar de l'Université Queen a analysé l'enquête de Statistique Canada de décembre 1984 (Survey of Union Membership)(SUM)¹¹. Réalisée auprès de 46 000 ménages au Canada, elle révèle des effectifs syndicaux pour le Québec de 1 012 300, un estimé très proche de celui de CALURA (946 249) pour cette même année. Une équipe du Industrial Relations Centre de la même université a publié des données selon les provinces à partir d'une autre enquête de Statistique Canada auprès des ménages (Labour Market Activity Survey), qui portait cette fois sur l'année 1986. On y établit à 1 060 000 le nombre de syndiqués au Québec, soit 50 000 de moins que CALURA (Statistique Canada 1986).

Quant à l'enquête sur l'activité de 1989 (Labour Market Activity Survey), Jean-Guy Bergeron de l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal en a traité les données et relève pour le Québec des effectifs syndicaux de 1 160 278, soit environ 50 000 syndiqués de plus que ceux de CALURA (Bergeron 1991 : 7).

L'écart entre les deux sources a tendance à se rétrécir pour 1984 et 1986 si on rajuste les données de CALURA selon la méthode précisée plus haut (ajout de 25 000 syndiqués). Il est de 41 000 (4,2 %) en 1984, de 24 400 (2,3 %) en 1986 et de 25 700 (2,25) en 1989. Enfin, si on recourt au même dénominateur pour établir la population de travailleurs rémunérés¹²,

10. Le catalogue de Statistique Canada, *Les travailleurs syndiqués au Canada : Un profil de leur expérience du marché du travail* (71-214) présente des données par province tirées de l'enquête de 1986 et 1987 sur l'activité (Labour Market Activity Survey). Mais elles ne sont pas utiles pour notre recherche car on y surestime grandement les effectifs syndicaux en permettant, en particulier, de comptabiliser jusqu'à cinq fois le même travailleur s'il a occupé des emplois différents dans la même année. On évalue la population syndiquée au Québec à 1 797 000 en 1986 et à 1 751 000 en 1987. C'est 78 % de plus que les estimations provenant de CALURA.

11. Statistique Canada (1984). Ces données non publiées en catalogue sont néanmoins disponibles sur ruban de microdonnées. On peut en prendre connaissance dans Kumar (1988 : 773) et Carla Lipsig-Mumme et Rita Roy (1989).

12. Kumar (1988 : 773), Carla Lipsig-Mumme et Rita Roy (1989) établissent la densité syndicale à 43,4 % pour 1984. Coates (1989) établissant la densité syndicale à 43,4 % pour

la densité syndicale s'avère sensiblement comparable (tableau 3). L'écart est de un point de pourcentage en 1986 et 1989 et de 3,4 points en 1984.

TABLEAU 3

Taux de syndicalisation selon les enquêtes sur le marché du travail

	<i>Effectifs syndicaux</i>	<i>Travailleurs rémunérés (000)</i>	<i>Taux de syndicalisation</i>	<i>Taux rajusté de syndicalisation (CALURA)</i>
1984	1 012 300	2,431	43,4	39,9
1986	1 060 100	2,573	41,2	40,2
1989	1 160 200	2,778	41,7	40,8

Sources : Voir les références du tableau 2, Kumar (1988 : 773), Coates *et al.* (1989 : 59), et Bergeron (1991 : 34).

Il apparaît donc que les estimations de Statistique Canada dans CALURA représentent la source la plus fiable pour mesurer le niveau de densité syndicale au Québec selon une série continue. Malheureusement, comme nous l'avons noté plus haut, le catalogue paraît avec deux ans de retard, ce qui permet mal de jauger les tendances futures de la syndicalisation. On peut néanmoins en déduire (tableau 2) que l'augmentation de la syndicalisation en 1991 et 1992 résulte bien davantage de la baisse du volume de travailleurs rémunérés à cause de la récession que de la hausse du nombre de syndiqués. Comme la situation de l'emploi se redresse depuis 1993, il y a tout lieu de croire que le taux de syndicalisation accusera une légère baisse au cours des dernières années. Il se maintiendra cependant à environ 40 % (taux rajusté), un niveau comparable à celui des années 1980.

La syndicalisation aurait pu fléchir davantage si le gouvernement du Parti québécois avait maintenu le projet de loi 142 qui déréglementait le secteur de la construction résidentielle. Adoptée à la fin de 1993, cette loi soustrayait ce secteur du décret de la construction et ne faisait plus obligation aux 30 000 travailleurs qui y œuvraient de faire partie d'un syndicat. Comme il s'y était engagé pendant la campagne électorale, le gouvernement du Parti québécois s'est rapidement employé à rétablir le décret et l'atelier syndical pour ces travailleurs (projet de loi 46).

1984. Coates (1989 : 59) la situe à 42,6 en 1986 et Bergeron (1991 : 34) à 37,8 % en 1989. Ces densités se distinguent des nôtres parce qu'ils utilisent un dénominateur différent pour mesurer la population de travailleurs rémunérés (dénominateur). Nous préférons nous en tenir aux moyennes annuelles de travailleurs rémunérés établies par le catalogue de Statistique Canada, *Moyennes annuelles de la population active* (cat. 71-200).

Néanmoins, pour se maintenir, le mouvement syndical aura fort à faire car les perspectives sont plutôt sombres dans deux des châteaux fort de la syndicalisation. En effet, les emplois diminuent dans le secteur manufacturier alors qu'ils se stabilisent dans l'administration publique. Comme on le sait, la croissance de l'emploi s'effectue presque uniquement dans le tertiaire privé, parmi les employés de bureau, de commerce et de services, où le syndicalisme a traditionnellement du mal à s'implanter. Ces facteurs risquent d'affecter à la baisse le taux de syndicalisation de la même façon qu'ils ont contribué à un affaiblissement du syndicalisme dans plusieurs autres pays industrialisés. Ce qui nous amène à établir des comparaisons avec la densité syndicale dans les autres provinces canadiennes et avec celle aussi d'autres pays industrialisés.

COMPARAISON CANADIENNE ET INTERNATIONALE

Comme nous le faisons remarquer au début de ce texte, plusieurs analystes et dirigeants syndicaux pensent que le Québec constitue un bastion du syndicalisme en Amérique du Nord où les tendances à la syndicalisation s'orientent dans un sens contraire à celles de la plupart des pays industrialisés. Qu'en est-il vraiment ?

Les données sur la syndicalisation tirées de CALURA permettent une comparaison entre les provinces canadiennes. Nous reprenons tels quels les effectifs syndiqués fournis par ce catalogue sans effectuer de rajustement.

TABLEAU 4

Taux de syndicalisation au Canada et par province

	<i>Québec</i>	<i>Ontario</i>	<i>C.-B.</i>	<i>Terre-Neuve</i>	<i>Canada</i>
1983	38,5	32,8	44,0	53,3	35,4
1987	38,8	31,6	39,2	48,3	34,3
1989	39,9	31,4	37,1	49,6	34,3
1990	38,9	31,4	38,0	53,4	34,3
1991	40,0	31,9	38,9	52,0	35,0
1992	40,3	31,6	38,1	54,4	34,9

Source : Statistique Canada, *Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers* (CALURA) (cat. no 71-202) ; *Enquête sur la population active* (cat. 71-529) ; *La population active* (cat. 71-001) ; *Moyennes annuelles de la population active* (cat. 71-220).

Le Québec n'est pas la province la mieux syndiquée : Terre-Neuve la devance avec cependant au total moins de 100 000 syndiqués. La Colombie-Britannique, avec un volume de syndiqués la moitié moindre que celui du Québec, maintient une densité syndicale comparable avec de larges contingents de syndiqués dans les industries primaires (mines, forêt), la construction et les secteurs public et parapublic¹³. L'Ontario, la province la plus peuplée où on retrouve aussi le plus grand nombre de syndiqués, contribue à affaiblir grandement le taux canadien de syndicalisation. Comparativement au Québec, elle montre un niveau de densité syndicale plus maigre dans presque toutes les branches d'activité, notamment dans la construction et les services. Le large secteur privé des services de la région torontoise demeure particulièrement sous-syndiqué (8,7%)¹⁴. À noter que toutes les provinces canadiennes, comme le Québec, maintiennent un taux de pénétration syndicale assez stable pendant toute la décennie 1980.

Lorsqu'on compare la syndicalisation par secteurs d'activité entre le Québec et la moyenne canadienne pour 1989, 1990 et 1992¹⁵, il ressort un niveau assez similaire dans les industries manufacturières et le domaine du transport. C'est surtout à cause d'un volume plus élevé de syndiqués dans l'industrie de la construction (81 % contre 59,6 % en 1990) et les services parapublics comme l'enseignement (83,3 % contre 73,2 % en 1992), la santé et les services sociaux (69,5 % contre 50,9 %) que la province se distingue. On constate aussi une percée plus significative dans le secteur privé des services comme les institutions financières (9,4 % contre 4,7 %), les services aux entreprises (8,9 % contre 4,2 %), l'hébergement et la restauration (11,0 % contre 8,7 %). Le syndicalisme québécois montre donc un certain dynamisme dans sa quête pour organiser les secteurs d'emploi en croissance.

Cependant, en général, il ressort que le taux élevé de syndicalisation qu'il affiche est la conséquence des gains législatifs obtenus dans les années 1960. En effet, le gouvernement reconnaissait la sécurité syndicale pour tous les employés des secteurs public et parapublic en 1965 et pour les travailleurs de la construction dans l'ensemble de la province en 1968, dispositions uniques au Canada. À l'exception du secteur de la construction résidentielle, déréglementée pour un temps, le gouvernement n'a pas remis en question ce régime qui permet une assise solide aux trois principales centrales syndicales. Mais il n'est pas dit que la vague actuelle de déréglementation dans les pays capitalistes ne puisse toucher le Québec à plus long terme.

13. Statistique Canada, CALURA (1989 : 49 ; 1990 : 28 ; 1992 : 39).

14. *Ibid.* et Jean-Guy Bergeron (1991 : 7).

15. Statistique Canada, CALURA (1989 : 49 ; 1990 : 28 ; 1992 : 38 et 39).

Au plan international, il est souvent fait remarquer que le syndicalisme dans les pays industrialisés connaîtrait un recul généralisé. Le syndicalisme québécois et canadien serait alors dans une position privilégiée en maintenant un taux de syndicalisation plutôt stable. Voyons donc ce qu'il en est dans quelques pays industriels à économie de marché.

On a vu les difficultés que représente l'établissement de taux de syndicalisation valable au Québec. On imagine alors les problèmes qui surgissent lorsqu'il s'agit de rendre comparables les taux de syndicalisation entre divers pays qui utilisent des sources et des méthodes de compilation fort variés. Heureusement, un chercheur néerlandais, Jelle Visser, s'est attelé récemment à cette tâche à la demande de l'OCDE ; son étude demeure la recherche la plus complète et la mieux étoffée sur le sujet, l'auteur ayant eu le souci de puiser aux meilleures sources d'information dans chacun des pays et de faire une analyse critique des sources et des méthodes utilisées¹⁶. Ses estimés statistiques demeurent les calculs les plus fiables pour obtenir des données comparables dans le temps et entre les pays. Nous reprenons ses données les plus récentes en y ajoutant le Québec (tableau 5).

TABLEAU 5
Taux de syndicalisation dans quelques pays industrialisés

	1970	1980	1989
Québec	36,1	34,4	39,9
Canada	32,3	32,0	34,3
Suède	66,2	78,0	82,9
Belgique	41,3	55,8	54,8
Royaume-Uni	44,6	48,6	38,3
Allemagne	33,0	34,3	30,8
États-Unis	28,3	22,8	15,6
France	21,5	17,6	10,2

Source : Jelle Visser (1993 : 20). Pour le Québec et le Canada, mêmes références qu'au tableau 4. Nous avons préféré tirer les données pour le Canada de CALURA plutôt que de Travail Canada comme le fait Visser afin de pouvoir conserver la comparaison avec les taux de syndicalisation par province.

16. Jelle Visser (1991 : 101-142 ; 1992 : 17-52 ; 1993 : 17-39). Pour des séries statistiques sur la syndicalisation antérieure aux années 1980, voir Bain et Price (1980).

Des 18 pays industrialisés à économie de marché qu'il a retenus pour son analyse, le Québec se situerait au dixième rang en 1989 après les pays scandinaves, la Belgique et l'Australie, mais avant notamment la France, les États-Unis, le Japon et le Royaume-Uni. Dans la plupart de ces pays, le taux de syndicalisation a baissé de manière significative dans les années 1980 (de 32,3 % à 24,8 % en moyenne) alors qu'il avait généralement gagné du terrain dans la décennie précédente. Visser identifie sept éléments d'explication : la combinaison de taux élevés de chômage et d'une faible inflation, la venue au pouvoir de gouvernements conservateurs et l'adoption de politiques néo-libérales, des modifications dans la structure de l'emploi avec le recul des emplois manuels traditionnels et la montée de l'embauche dans le secteur des services, l'individualisation de la société et l'adoption de valeurs post-matérialistes, l'État-providence qui aurait pris la place du syndicalisme comme instrument de protection des travailleurs, l'opposition accrue des entreprises sous la pression de la concurrence internationale et le manque de capacité d'adaptation et d'innovation des syndicats (Visser 1993 : 28-38). Comme on peut le constater, tous ces éléments sont également à la source des difficultés du mouvement syndical québécois de recruter de nouveaux adhérents. Les principaux obstacles à la syndicalisation se retrouvent largement les mêmes dans la plupart des pays industrialisés.

La stabilité du taux de pénétration syndicale notée au Québec et au Canada se retrouve également dans des pays comme l'Allemagne, la Belgique et les pays scandinaves. Ces derniers pays ont su résister à la vague générale de désyndicalisation parce que les syndicats ont pu compter sur un système de négociations sectorielles et multipatronales institutionnalisés et sur un cadre juridique qui laissent aux employeurs peu de marges de manœuvre pour évincer les syndicats (Visser 1991 : 124 ; 1993 : 37-38). Le Québec ne comporte pas de système de négociations multipatronales, mais sa législation du travail facilite, dans une certaine mesure, la syndicalisation. Et à coup sûr, quand on la compare à celle de nos voisins du Sud. Dans plusieurs études comparatives entre le Canada et les États-Unis pour rendre compte de l'évolution différenciée de la pénétration syndicale depuis le milieu des années 1960, les auteurs pointent du doigt les lois qui protègent mieux au Canada le droit à la syndicalisation et qui sont appliquées de façon plus contraignante pour les employeurs (Block 1993 ; Riddell 1992 : 18, 34 ; Meltz 1989 ; Bruce 1989 ; Freeman et Medoff 1987 : 245, 246)¹⁷. Ces derniers préfèrent alors trouver des accommodements avec les syndicats plutôt que d'essayer d'en éroder le pouvoir ou carrément les éliminer (Kumar 1993 : 89). Cette explication nous apparaît

17. Pour un bon résumé de l'ensemble de la littérature sur l'évolution différente du syndicalisme canadien et américain, voir Kumar (1993).

tout aussi valable pour le Québec où la législation du travail contribue à maintenir un mouvement syndical encore relativement vigoureux.

CONCLUSION

Cette vigueur est illustrée par le taux de syndicalisation qui se situe à environ 40 % des travailleurs rémunérés selon la méthodologie utilisée par Statistique Canada. Ces estimés obtenus à partir de données fournies par les syndicats eux-mêmes sont les plus fiables car, entre autres, ils ont pu être validés pour certaines années par les enquêtes sur la population active du même organisme. Les estimations élevées du ministère provincial du Travail demeurent peu fiables car la méthodologie et les sources ont tendance à surestimer les effectifs syndicaux, quoique à un degré moindre au cours des dernières années.

Pendant les années 1980, le taux de syndicalisation au Québec est demeuré passablement stable, à un niveau même qui a peu varié depuis la syndicalisation massive des secteurs public et parapublic dans les années 1960. La sécurité syndicale obtenue par ce groupe de travailleurs et ceux de la construction pendant cette décennie a permis au mouvement syndical de passer sans trop de dommages les turbulentes années 1980. Dans de nombreux pays industrialisés, ces années marquées par la montée du chômage et l'attrait qu'exerce sur les gouvernements le retour aux lois du marché se sont traduites par un recul syndical tant en termes d'adhérents que d'influence sociale.

Le mouvement syndical québécois a moins subi qu'ailleurs les conséquences d'une restructuration de l'économie et d'un nouveau rapport de force entre les groupes sociaux. Pour l'avenir immédiat, la législation du travail devrait continuer à favoriser l'accès à la syndicalisation car le Parti québécois se montre sensible aux revendications syndicales. Il a déjà corrigé certaines mesures adoptées par le Parti libéral et son programme électoral promet de faciliter le libre accès à la syndicalisation, ouvrant même la porte à des modifications du *Code du travail* pour permettre l'accréditation multipatronale (PQ 1994a : 204)¹⁸. Son orientation tranche avec celle du Parti libéral qui, sous la gouverne de Daniel Johnson, avait fait adopter plusieurs lois limitant la négociation collective et la reconnaissance syndicale¹⁹.

18. Cependant, les engagements du Parti mis de l'avant aux élections de septembre 1994 sont plus vagues à ce sujet (Parti québécois, 1994b : 18).

19. Nous pensons en particulier aux projets de lois 102 et 198 (négociation dans le secteur public), 142 (construction domiciliaire) et 116 (modifications au *Code du travail*). Le nouveau chef du Parti libéral concevait le rôle de l'État comme celui de « partenaire du secteur privé » (*Le Devoir*, 8 décembre 1993, p. 1 ; 27 juillet 1994, p. 1).

Mais à plus long terme la situation du syndicalisme reste plus problématique. On n'entrevoit pas de baisse du chômage qui pourrait améliorer le rapport de force des syndicats dans les entreprises et la mise en force graduelle de l'Accord de libre échange avec les États-Unis devrait exercer des pressions pour que la législation du travail s'aligne davantage sur celle de nos voisins du Sud (Robinson 1994). De plus, pour maintenir leur niveau actuel de syndicalisation, les organisations syndicales devront recruter un nombre substantiel d'adhérents dans les secteurs où se créent les nouveaux emplois, essentiellement dans le secteur privé des services où ils ont eu traditionnellement du mal à percer. Enfin, l'orientation néolibérale qui propose un retrait de l'état et un retour aux forces du marché demeure bien vivante dans les pays capitalistes. Soumis à des forces aussi contraignantes, c'est à se demander comment le syndicalisme québécois pourra maintenir ses effectifs et conserver son caractère singulier parmi les pays industrialisés.

■ BIBLIOGRAPHIE

- ADAMS, Roy J. 1984. « The Extent of Collective Bargaining in Canada ». *Relations industrielles/Industrial Relations*, vol. 39, n° 4, 655-667.
- BAIN, G. S. et R. PRICE. 1980. *Profiles of Union Growth: A Comparative Statistical Portrait of Eight Countries*. Oxford : Basil Blackwell, 177 p.
- BERGERON, Jean-Guy. 1991. « La syndicalisation dans le secteur des services privés ». Conférence présentée au Colloque sur les relations de travail, CSN, Mont Sainte-Anne, 21 et 22 octobre, 45 p.
- BLOCK, Richard. 1993. *Unionization, Collective Bargaining and Legal Institutions in the United States and Canada*. Kingston : Industrial Relations Centre, Queen's University, 35 p.
- BRUCE, Peter. 1989. « Political Parties and Labor Legislation in Canada and the U.S. ». *Industrial Relations*, vol. 28, n° 2, 115-141.
- COATES, Mary Lou et al. 1989. *The Labour Movement and Trade Unionism. Reference Tables. The Current Industrial Relations Scene in Canada 1989*. Queen's University: Industrial Relations Centre.
- FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC. 1991. *Discours du président*. XXII^e congrès de la FTQ.
- FLEURY, Gilles. 1988. « Un portrait du syndicalisme indépendant ». *Le marché du travail*, septembre, 64-71.
- FREEMAN, Richard B. et James L. MEDOFF. 1984. *What Do Unions Do ?* New York : Basic Books.
- FREEMAN, Richard B. et James L. MEDOFF. 1987. *Pourquoi les syndicats ? Une réponse américaine*. Paris : Économica.
- KUMAR, Pradeep. 1988. « Estimates of Unionism and Collective Bargaining Coverage in Canada ». *Relations industrielles/Industrial Relations*, vol. 43, n° 3, 757-779.

- KUMAR, Pradeep. 1993. *From Uniformity to Divergence : Industrial Relations in Canada and the United States*. Kingston : IRC Press, Queen's University.
- LIPSIG-MUMME, Carla et Rita ROY. 1989. « La population syndiquée au Québec ». *Labour/Le Travail*, vol. 23, printemps, 119-157.
- MELTZ, Noah M. 1989. « Interstate vs. Interprovincial Differences in Union Density ». *Industrial Relations*, vol. 28, n° 2, 142-158.
- Parti québécois. 1994a. *Des idées pour mon pays* (programme du PQ).
- Parti québécois. 1994b. *Un projet de société stimulant !* (résumé du programme du PQ).
- RIDDELL, W. Craig. 1986. *Les relations de travail au Canada*. Étude n° 16 pour la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement au Canada. Ottawa : Approvisionnements et Services Canada.
- RIDDELL, W. Craig. 1992. *Unionization in Canada and the United States: A Tale of Two Countries*. Kingston : Industrial Relations Centre, Queen's University.
- ROBINSON, Ian. 1994. « NAFTA, Social Unionism, and Labour Movement Power in Canada and the United States ». *Relations industrielles/Industrial Relations*, vol. 49, n° 4, 657-695.
- STATISTIQUE CANADA. 1984. *Survey of Union Membership, Supplement of Labour Force Survey* (dans Pradeep Kumar 1988).
- STATISTIQUE CANADA. 1986. *Labour Market Survey* (dans Mary Lou Coates et al. 1989 : 4, 5, 59).
- TROY, Leo. 1965. « Trade Union Membership, 1897-1962 ». *Review of Economics and Statistics*, vol. 47, février.
- VISSER, Jelle. 1991. « Tendances de la syndicalisation ». *Perspectives d'emploi*. Paris : OCDE, 101-142.
- VISSER, Jelle. 1992. « The Strength of Union Movements in Advanced Capitalist Democracies: Social and Organizational Variations ». *The Future of Labour Movements*. Marino Regini, dir. London: Sage Studies in International Sociology, n° 43, 17-52.
- VISSER, Jelle. 1993. « Syndicalisme et désyndicalisation ». *Le Mouvement Social*, n° 162, janvier-mars, 17-39.

SUMMARY

Union Density: Is Quebec an Exception?

The mass media and union leaders refer quite often to the high level of union membership in Quebec, which makes the province a stronghold of unions in North America. This opinion is largely based on the estimates of unionism provided by Quebec Ministry of Labour in its annual publication *Les relations du travail*. A critical analysis of the sources and

methodology employed in this publication show that the ministry has over-estimated by a considerable margin the level of unionization since the beginning of the 1980s. The estimates published by Statistics Canada under CALURA and confirmed by household surveys are more reliable. CALURA reveals a union membership rate of 40.3% of the non-agricultural workforce in 1992. Our revised estimate, based on CALURA, but correcting certain deficiencies in the data, give a rate of unionization of 41.2%.

With a union density roughly similar to that of British Columbia, but less than that of Newfoundland, Quebec would be one of the most highly unionized provinces in Canada. Ontario lags behind and contributes strongly to a lowering of the overall level of union density in Canada. The Quebec rate is close to the Canadian average in manufacturing and transportation, but higher in construction and in the parapublic sector. This is the result of legislative gains made in the 1960s, when the provincial government guaranteed union security. With the exception of the construction industry, which was deregulated for a short period of time, these guarantees have not been eroded by subsequent provincial governments.

International comparisons of union density show that Quebec ranked tenth among industrialized countries in 1989. Unlike many of these countries, rates of union membership in Quebec and Canada did not fall in the 1980s. This was because of the strong legal protection which Canadian unions enjoyed. The union movement will nonetheless face strong challenges to its position in the 1990s. The high level of unemployment, the popularity of neo-liberal solutions, and the slow pace of unionization of employees in private sector services have all created an adverse environment for union organization.